

# INFO PASS SANITAIRE / CIRCUIT

Conformément aux dernières annonces gouvernementales du 9 Août 2021,

**le Pass Sanitaire ou la preuve d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h est exigé** sur nos circuits, et ceci en ENTRAINEMENT et COURSE.

**Les mineurs de moins de 18 ans sont exemptés du Pass Sanitaire** jusqu'au 29 Septembre.

Nos établissements sont considérés comme étant des "activités de loisir" et sont donc concernés par la [loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire](#).

Afin de garantir la santé et la sécurité de tous, le port du masque sera toujours obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans, en toutes circonstances.

## QUEL PUBLIC EST CONCERNÉ ?

Le **Pass Sanitaire est exigé, à ce jour, pour toute personne majeure** accédant à nos circuits, que cela soit en tant que pilote, spectateur ou accompagnant.

**Les mineurs de moins de 18 ans sont exemptés du Pass Sanitaire** jusqu'au 29 Septembre 2021 inclus, ainsi que le personnel de nos établissements jusqu'au 29 Août 2021 inclus.

## QUEST CE QUE LE PASS SANITAIRE COVID-19 ?

Le **Pass Sanitaire est un QR Code** que vous obtenez valide sous l'une de ces 3 conditions :

- Avoir son **certificat de vaccination** à condition de disposer d'un schéma vaccinal complet (avec un délai de 7 jours après la dernière injection) ;
- **OU** avoir un **test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures** ;
- **OU** avoir un **certificat de rétablissement de la Covid-19** d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Si vous répondez à l'une de ces 3 conditions, vous avez du recevoir un Pass Sanitaire sous le format d'un QR Code, et l'accès à nos circuits vous est autorisé.

## QUE DOIS-JE PRÉSENTER LORS DE MA VENUE ?

Lors de votre entrée dans l'un de nos circuits (course et entraînement), **vous devrez présenter, à la demande du responsable sur site, votre Pass Sanitaire** sous la forme d'un QR Code, soit sous format numérique via l'application "Tous Anti-Covid", soit sous format papier.

Lors du contrôle, **aucune information médicale sensible n'est transmise à notre équipe** : seule la mention "Valide" ou "Non Valide" s'affiche avec votre nom, prénom et date de naissance.

Tout manquement à ces obligations nous obligera malheureusement à vous refuser l'accès à notre établissement.

## JE NE SOUHAINTE PAS OU JE NE PEUX PAS ME FAIRE VACCINER POUR VENIR, COMMENT FAIRE ?

Vous pouvez réaliser un **test PCR ou antigénique dans un laboratoire ou en pharmacie**. Si votre test est négatif, vous recevrez votre Pass Sanitaire valable 72 heures, vous permettant d'accéder à nos établissements et à tous les établissements soumis à l'obligation du Pass Sanitaire en France.

## ET SI JE NE SUIS PAS D'ACCORD AVEC CES NOUVELLES RÈGLES ?

Nous comprenons sincèrement que toutes ces règles sont contraignantes pour vous... Comprenez bien qu'elles le sont également pour nos organisations...

Cependant, nous nous devons de respecter la loi en vigueur et l'appliquer, et nous espérons que vous ferez preuve de compréhension.